

## Réunion n°2 – Organisation de la démarche citoyenne

Date de la réunion | 14 avril 2022 | début 18h30 | Lieu de la réunion : Direction du territoire

Participants : 9

### Rappel du but de la démarche

- Faire un travail dans le cadre du pacte pour la démocratie à Strasbourg, (c'est-à-dire) à savoir une collaboration tripartite entre agents, citoyens et élus
- Présenter à la municipalité des axes d'amélioration de la gestion de l'occupation du domaine public en y apportant l'expertise d'usage de l'habitant concerné
- Participer à la réflexion de la prochaine réglementation municipale en cours de rédaction

### Date phares

- **14 octobre 2021** : Approbation par l'assemblée de l'atelier
- **10 novembre 2021** : 1<sup>ère</sup> Réunion de l'atelier
- **26 Novembre 2021** : Compte-rendu remis à la municipalité avec diverses questions
- **4 janvier 2022** : Questions et demande de rendez-vous à la police municipale
- **2 février 2022** : Assemblée de quartier avec Pierre Ozenne
- **7 avril 2022** : Remise du compte-rendu de l'assemblée du 2 février
- **14 avril 2022** : 2<sup>ème</sup> réunion de l'atelier

### Absence de coopération de la municipalité

- Aucune information n'a été donnée au groupe suite à nos diverses questions
- Aucune réponse à notre demande de rendez-vous avec la police municipale et l'adjointe en charge de la sécurité (tranquillité publique)
- Aucune réponse suite à la découverte du détail de la composition du groupe de travail du domaine public, constituée d'associations d'habitants  
à noter : lors de la réunion du 2 février : Pierre Ozenne a évoqué l'intégration de représentants d'assemblées de quartier dans la commission, éléments qui ne figurent pas dans le compte rendu.

## Décisions

- Nous ne comprenons pas le choix de ces associations d'habitants sélectionnées par la municipalité. Elles ne sont pas représentatives. Ce choix ne respecte pas l'esprit du pacte de la démocratie
- Nous déplorons la non-prise en compte des nuisances sonores dans cette commission
- Comme M. Pierre Ozenne ne viendra pas comme prévu à la réunion du 27 avril, nous demandons à ce que le directeur de la réglementation urbaine M. de Maillard vienne pour assister au bilan.
- Nous souhaitons pouvoir continuer nos travaux avec la rencontre d'experts externes : avocat, juristes, associations, UMIH etc. Certains sont payants, c'est pourquoi nous présenterons un devis à l'assemblée de quartier Grande Ile dans le cadre du budget prévu pour la formation. Un avocat spécialisé en droit administratif viendra nous informer sur le droit en vigueur concernant le domaine public.
- Notre atelier aura deux actions distinctes :
  - Étude des nuisances subies par les habitants de la part des ERP et application de la réglementation en vigueur
  - Participation en apportant notre expertise d'usage à la commission de travail portant sur une nouvelle réglementation municipale de partage de l'espace public. (demande en cours)

La réunion s'achève à 20h.

Envoyé à la municipalité pour publication en ligne le 27 avril 2022